

RÈGLEMENT BROCANTE VIDE-GRENIER DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020

DOMAINE DE LA BOULERIE 37330 VILLIERS AU BOUIN

1/ ORGANISATION :

Brocante Vide grenier organisé par le Domaine de la Boulerie Dimanche **11 Octobre 2020** installation de **6h00 à 7h45, démontage à 18h00**, La Boulerie 37330 Villiers au Bouin.

Emplacement minimum 2 mètres.

Vide grenier est réservé aux particuliers et aux professionnels vendant uniquement des objets d'occasion.

Aucune vente de restauration ne sera tolérée.

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 :

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE POUR LES EXPOSANTS.

CHAQUE EXPOSANT SE DOIT EGALEMENT DE METTRE A DISPOSITION DU GEL HYDROALCOLIQUE SUR SON STAND.

2/ REGISTRE :

Les informations mentionnées sur le bulletin d'inscription seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation. Tous les exposants devront pouvoir présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Des bénévoles vous accompagneront à vos emplacements. Les emplacements sont loués sans table, ni chaise. Les lieux devront être rendus, débarrassés et propres au plus tard une heure après la fermeture aux visiteurs. **Aucun invendu ne doit être laissé sur place.** Les organisateurs fourniront un sac poubelle par emplacement.

3/ VENTE :

Tout objet exposé est sous la responsabilité l'exposant et doit se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité (Pas d'animaux, d'armes...). Le Domaine de la Boulerie ne pourra être tenue pour responsable d'aucun litige.

4/ASSURANCE :

Le Domaine de la Boulerie décline toute responsabilité en cas d'accident corporel. L'exposant est responsable des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux biens.

5/ANNULATION :

Le Domaine de la Boulerie seule se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries ou de crise sanitaire. En cas d'annulation, un remboursement sera effectué. Il n'y aura pas de dédommagement en cas de non venue de l'exposant.

6/LE RÈGLEMENT :

En cochant "OUI" sur le bulletin d'inscription, chaque exposant s'engage à respecter le règlement. En cas de non-respect, il sera prié de quitter les lieux sans dédommagement possible.

7/ RESTAURATION

Un système de restauration (Pizza au feu de bois, boisson) sera mis en place.

BULLETIN INSCRIPTION BROCANTE VIDE GRENIER

Dimanche 11 Octobre 2020

Prix : 2 euros le mètre.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte (à cocher): ☐

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :@..... TEL :

N° PROFESSIONNEL :

TITULAIRE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ N° :

DÉLIVRÉE LE :/...../..... PAR LA PRÉFECTURE DE :

TYPE D'OBJET EXPOSE :

Ci-joint mon règlement de euros pour un emplacement de mètres

Les chèques devront être établis à l'ordre de : M Guidoin Robert

Règlement par chèques ou espèces à renvoyer avant le 04 octobre 2020

A MANON GUIDOIN, 1 rue de la Tricotterie, 37370 ST Christophe sur le Nais.

Renseignements supplémentaires au : 06.40.18.15.17 / laboulerie@outlook.com

FAIT A : LE :/...../.....

SIGNATURE